

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le quinze juin à 20h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le neuf juin deux mil neuf, se sont réunis sous la Présidence de Marie-Annick GUERCHE, Maire.

1- Lotissement « Le Belvend » - Choix des entreprises et autorisation donnée à Émeraude Habitation de signer les marchés.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'OPH Émeraude Habitation à signer les marchés en lien avec le lotissement « Le Belvend », conformément au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée confié, avec les entreprises suivantes :

NUMERO DU LOT	NOM DE L'ENTREPRISE	ADRESSE	MONTANT DU MARCHÉ H.T.
Lot n°1 – Terrassement et voirie	EVEN	3 Bis, Rue Industrie 35730 PLEURTUIT	122 896,70 €
Lot n°2 – Assainissement	LEMEE	Bel Air 22100 AUCALEUC	58 825,00 €
Lot n°3 – Réseau téléphonique	TPCE	9, Rue Vent d'Autan ZA Alleux 22100 TADEN	10 786,15 €
Lot n°4 – Espaces verts	SERRAND PAYSAGISTE	7 Bis, Rue Val d'Izé ZA Châlet 35500 VITRÉ	13 851,00 €
TOTAL			206 358,95 €

- AUTORISE le démarrage des travaux à compter du mois de juillet 2009.

2- Aire de camping-cars - Avenant n°1 et prolongation du délai d'exécution.

Le conseil municipal, par 9 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention :

- APPROUVE l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre de la création de l'aire de camping-cars,
- APPROUVE l'ordre de service de prolongation de délai en lien avec le contrat de maîtrise d'œuvre portant sur la création de l'aire de camping-cars.

3- Aire de camping-cars - Création d'une régie de recettes – Détermination du droit de place et de la tarification eau/électricité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la création d'une régie de recettes ayant pour objet la perception des produits induits de l'aire de camping-cars (droit de place, eau et électricité),
- ENTERINE le montant du droit de place fixé à 5 € ainsi que celui de la tarification de l'eau et de l'électricité à raison de 2 € les 100 litres d'eau et les 50 minutes d'électricité.

4- Programme voirie 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- RETIENT les entreprises suivantes pour chacune des voies présentées ci-dessous :
 - ⇒ Chemin du « Pont Naturel » à la « Ville Marie » : Entreprise LESSARD TP pour un montant de 21 940,00 € HT,

- ⇒ Chemin de la « Connardière » à « Château Berger » : Entreprise LESSARD TP pour un montant de 13 274,00 € HT,
- ⇒ Chemin de la « Quesmière » (mini musée) : Entreprise LESSARD TP pour un montant de 1 080,00 € HT,
- ⇒ Impasse du centre bourg à Vildé-la-Marine : Entreprise LESSARD TP pour un montant de 2 987,00 € HT,
- ⇒ Aménagement du parking situé devant l'agorospace : Entreprise LESSARD TP pour un montant de 3 574,00 € HT.

5- Travaux au sein des églises de Hirel et de Vildé-la-Marine – Programme 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- RETIENT les sociétés suivantes :

- ✓ peinture et bouchage des trous au sein des portes de l'église de Vildé-la-Marine ainsi que la rénovation des toilettes ⇒ Devis Yves GROHAN de SAINT-MALO (35) d'un montant de 1 545,00 € HT, soit 1 629,97 € TTC,
- ✓ toiture de l'église de Vildé-la-Marine ⇒ Devis EURL THEBAULT de HIREL (35) d'un montant de 1 566,88 € HT, soit 1 873,99 € TTC,
- ✓ la seconde cloche de l'église de Hirel ⇒ Devis de HUOU de NANTES (44) d'un montant de 2 031,00 € HT, soit 2 429,08 € TTC.

6- Travaux de remise aux normes de la cantine municipale.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- RETIENT les sociétés suivantes :

- ✓ changement du plafond de la cuisine ⇒ Devis Denis POULAIN de HIREL (35) d'un montant de 3 387,97 € HT, soit 4 052,01 € TTC,
- ✓ électricité ⇒ Devis Art élec du VIVIER-SUR-MER (35) d'un montant de 825,00 € HT, soit 986,70 € TTC,
- ✓ joints anti-pince-doigt ⇒ Devis Denis POULAIN de HIREL (35) d'un montant de 1 166,20 € HT, soit 1 394,78 € TTC.

7- Travaux de réfection des cheminées de la mairie.

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 4 voix contre :

- CONSENT au retrait de la question de l'ordre du jour.

8- Adhésion au programme « écoles numériques rurales ».

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention :

- VALIDE la participation de l'école publique de Hirel au programme « écoles numériques rurales »,
- ACCEPTE le devis de la société nextiraOne d'un montant de 11 518,00 € HT, soit 13 775,53 € TTC *si et seulement si* l'école publique de Hirel était retenue dans le cadre du programme « écoles numériques rurales ».

9- École publique – Modification des horaires de classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CONSENT au retrait de la question de l'ordre du jour.

10- Effacement des réseaux à « Vildé-la-Marine – côté Moulin » – Conclusion d'une convention avec France Télécom.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CONSENT à la signature de la convention ayant pour objet l'effacement des réseaux à Vildé-la-Marine (Rue du Littoral et- Grande Rue) avec France Télécom.

11- Marché d'été – Rectification du droit de place.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la rectification du droit de place en vue de le porter à 1,50 euros par mètre linéaire et par marché avec un montant plafond de 15 € par exposant et par marché.

12- Renouvellement de la convention avec l'École de Musique de la Côte d'Émeraude au titre de l'année 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la convention avec l'École de Musique de la Côte d'Émeraude
- CHARGE Madame le Maire de verser l'allocation de 4 000,00 € au titre de 2009.

13- Amendes de police (dotation 2008 – Programme 2009).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la somme de 1 304,00 € allouée dans le cadre de travaux de marquage au sol de passages piétons, de barres de stop et de « cédez le passage » ainsi que la fourniture de différents panneaux signalétiques,
- S'ENGAGE à ce que les travaux de marquage au sol de passages piétons, de barres de stop et de « cédez le passage » ainsi que la fourniture de différents panneaux signalétiques soient réalisés dans les plus brefs délais.